

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux conditions de prise en charge des spécialités pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché inscrites sur la liste visée à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

NOR : SANP0424333A

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-17 et l'article L. 162-16-5 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5126-4 et R. 5126-110 ;

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les spécialités pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché inscrites sur la liste visée à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique qui figurent en annexe sont prises en charge par l'assurance maladie. Cette annexe précise pour chaque spécialité la participation de l'assuré ainsi que les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement.

Art. 2. – A titre transitoire, et pour une durée limitée à 75 jours à compter de la publication de la liste visée à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique, les spécialités pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché inscrites sur ladite liste qui ne figurent pas en annexe du présent arrêté sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie et sur la base de leur prix d'achat par l'établissement de santé majoré du montant de la marge visée à l'article L. 162-16-5 du code de la sécurité sociale.

Art. 3. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 2004.

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY

A N N E X E

I. – Les spécialités pharmaceutiques pour lesquelles la participation de l'assuré est prévue au premier alinéa de l'article R. 322-1 du code de la sécurité sociale sont les suivantes.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté :

CODE UCD	LIBELLÉ
921137-1	ACLOTINE 100 UI/ml, 10 ml poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
921138-8	ACLOTINE 100 UI/ml, 5 ml poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
925808-8	ADVATE 1000 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
925809-4	ADVATE 1500 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).

CODE UCD	LIBELLÉ
925810-2	ADVATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
925811-9	ADVATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
922358-1	AGENERASE 15 mg/ml, solution buvable (GLAXOSMITHKLINE).
921459-9	AGENERASE 150 mg, capsule molle (GLAXOSMITHKLINE).
922359-8	AGENERASE 50 mg, capsule molle (GLAXOSMITHKLINE).
923230-9	AMMONAPS 500 mg, comprimé (ORPHAN EUROPE).
923231-5	AMMONAPS 940 mg/g, granulé (ORPHAN EUROPE).
920098-2	BENEFIX 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
920099-9	BENEFIX 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
920100-7	BENEFIX 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
923212-0	BETAFACT 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable (10 ml) (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
923213-7	BETAFACT 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable (20 ml) (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
923214-3	BETAFACT 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable (5 ml) (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
923405-3	CARBAGLU 200 mg, comprimé dispersible (ORPHAN EUROPE).
923181-8	CEPROTIN 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
923182-4	CEPROTIN 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
920069-2	COMBIVIR, comprimé pelliculé (GLAXOSMITHKLINE).
923689-1	CRIXIVAN 100 mg, gélule (MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET).
918080-2	CRIXIVAN 200 mg, gélule (MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET).
918081-9	CRIXIVAN 400 mg, gélule (MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET).
920003-1	CYSTAGON 150 mg, gélule (ORPHAN EUROPE).
920004-8	CYSTAGON 50 mg, gélule (ORPHAN EUROPE).
925622-1	EMTRIVA 10 mg/ml, solution buvable en flacon (GILEAD).
925623-8	EMTRIVA 200 mg, gélule (GILEAD).
923424-8	ENDOBULINE 10 g, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
923425-4	ENDOBULINE 2,50 g, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
923422-5	ENDOBULINE 5 g, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).

CODE UCD	LIBELLÉ
918319-5	EPIVIR 10 mg/ml, solution buvable en flacon 240 ml (GLAXOSMITHKLINE).
918320-3	EPIVIR 150 mg, comprimé pelliculé (GLAXOSMITHKLINE).
923922-8	EPIVIR 300 mg, comprimé pelliculé (GLAXOSMITHKLINE).
922591-8	FACTANE 100 UI, poudre et solvant pour solution injectable (10 ml) (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
922592-4	FACTANE 100 UI, poudre et solvant pour solution injectable (2,5 ml) (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
922593-0	FACTANE 100 UI, poudre et solvant pour solution injectable (5 ml) (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
917016-9	FACTEUR VII LFB 500 UI/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
917965-0	FEIBA 1 000 U, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
917966-7	FEIBA 500 U, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
918488-1	FLOLAN 0,5 mg, poudre et solvant pour solution injectable (GLAXOSMITHKLINE).
920288-6	FLOLAN 1,5 mg, poudre et solvant pour solution injectable (GLAXOSMITHKLINE).
920217-1	FORTOVASE 200 mg, capsule molle (ROCHE).
924735-7	FUZEON 90 mg/ml, poudre et solution injectable en flacon (B/60) (ROCHE).
919905-5	GAMMAGARD 10 g, poudre et solvant pour solution pour perfusion (BAXTER).
919906-1	GAMMAGARD 2,50 g, poudre et solvant pour solution pour perfusion (BAXTER).
919907-8	GAMMAGARD 5 g, poudre et solvant pour solution pour perfusion (BAXTER).
922497-1	HELIXATE NEXGEN 1 000 UI/2,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
922498-8	HELIXATE NEXGEN 250 UI/2,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
922499-4	HELIXATE NEXGEN 500 UI/2,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
917017-5	HEMOLEVEN 1 000 UI/10 ml, poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
916470-8	HIVID 0,375 mg, comprimé pelliculé (B/90) (ROCHE).
916471-4	HIVID 0,750 mg, comprimé pelliculé (B/90) (ROCHE).
918166-4	INVIRASE 200 mg, gélule (ROCHE).
922914-1	KALETRA, capsule molle (ABBOTT).
922915-8	KALETRA, solution buvable (ABBOTT).
917044-2	KASKADIL 10 ml, poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).

CODE UCD	LIBELLÉ
917045-9	KASKADIL 20 ml, poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
922475-8	KOGENATE BAYER 1 000 UI, poudre + solvant (BAYER PHARMA).
922476-4	KOGENATE BAYER 250 UI, poudre + solvant (BAYER PHARMA).
922477-0	KOGENATE BAYER 500 UI, poudre + solvant (BAYER PHARMA).
925950-9	LYSODREN 500 mg, comprimé (HRA Pharma).
916932-1	MONOCLATE P 1 000 UI/10 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
916933-8	MONOCLATE P 250 UI/2,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
916934-4	MONOCLATE P 500 UI/5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
918167-0	MONONINE 1 000 UI/10 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
918169-3	MONONINE 250 UI/2,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
918168-7	MONONINE 500 UI/5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ZLB Behring).
921142-5	NORVIR 100 mg, capsule molle (ABBOTT).
918397-6	NORVIR 80 mg/ml, solution buvable (ABBOTT).
918175-3	NOVOSEVEN 120 KUI, poudre et solvant pour solution injectable (NOVO NORDISK).
918177-6	NOVOSEVEN 240 KUI, poudre et solvant pour solution injectable (NOVO NORDISK).
918178-2	NOVOSEVEN 60 KUI, poudre et solvant pour solution injectable (NOVO NORDISK).
924814-4	OCTAFIX 1 000 UI/10 ml, poudre et solvant pour solution injectable (OCTAPHARMA).
924815-0	OCTAFIX 500 UI/5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (OCTAPHARMA).
923166-9	OCTAGAM 1 g/20 ml, solution pour perfusion (OCTAPHARMA).
921249-4	OCTAGAM 10 g/200 ml, solution pour perfusion (OCTAPHARMA).
921250-2	OCTAGAM 2,5 g/50 ml, solution pour perfusion (OCTAPHARMA).
921248-8	OCTAGAM 5 g/1 000 ml, solution pour perfusion (OCTAPHARMA).
923404-7	PROTEXEL 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
925098-0	RECOMBIMATE 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
925099-7	RECOMBIMATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
925100-5	RECOMBIMATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable (BAXTER).
921008-7	REFACTO 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable (WYETH).

CODE UCD	LIBELLÉ
925056-6	REFACTO 2 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable (WYETH).
921009-3	REFACTO 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable (WYETH).
921010-1	REFACTO 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable (WYETH).
923886-1	REPLAGAL. 1 mg/ml, solution à diluer pour perfusion (TKT- 5S).
911965-9	RETROVIR 100 mg, gélule (GLAXOSMITHKLINE).
915418-2	RETROVIR 100 mg/10 ml, solution buvable en flacon (GLAXOSMITHKLINE).
912444-2	RETROVIR 250 mg, gélule (GLAXOSMITHKLINE).
919243-2	RETROVIR 300 mg, comprimé (GLAXOSMITHKLINE).
917551-1	SANDOGLOBULINE 1 g, poudre pour solution pour perfusion (OTL PHARMA).
917552-8	SANDOGLOBULINE 12 g, poudre et solvant pour solution pour perfusion (OTL PHARMA).
917553-4	SANDOGLOBULINE 3 g, poudre et solvant pour solution pour perfusion (OTL PHARMA).
917554-0	SANDOGLOBULINE 6 g, poudre et solvant pour solution pour perfusion (OTL PHARMA).
921201-1	SUSTIVA 100 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
920106-5	SUSTIVA 200 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
924108-2	SUSTIVA 30 mg/ml, solution buvable (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
921202-8	SUSTIVA 50 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
924056-2	SUSTIVA 600 mg, comprimé pelliculé (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
918282-4	TEGELINE 0,5 g/10 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
918283-0	TEGELINE 10 g/200 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
918284-7	TEGELINE 2,5 g/50 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
918285-3	TEGELINE 5 g/100 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion.
	TELZIR 50 mg/ml, suspension buvable (GLAXOSMITHKLINE).
926196-6	TELZIR 700 mg, comprimé (GLAXOSMITHKLINE).
924001-3	TRACLEER 125 mg, comprimé pelliculé (ACTELION).
924003-6	TRACLEER 62,5 mg, comprimé pelliculé (ACTELION).
922590-1	TRIZIVIR, comprimé pelliculé (GLAXOSMITHKLINE).
925696-5	VENTAVIS 10 Óg/ml, solution pour inhalation par nébuliseur (SCHERING SA).

CODE UCD	LIBELLÉ
915369-1	VIDEX 100 mg, comprimé à croquer ou dispersible (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
921736-2	VIDEX 125 mg, gélule gastro-résistante (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
915371-6	VIDEX 150 mg, comprimé à croquer ou dispersible (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
915736-4	VIDEX 2 g, poudre pour solution buvable en flacon (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
921737-9	VIDEX 200 mg, gélule gastro-résistante (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
915372-2	VIDEX 25 mg, comprimé à croquer ou dispersible (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
921738-5	VIDEX 250 mg, gélules gastro-résistante (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
918592-3	VIDEX 4 g, poudre pour solution buvable en flacon (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
921739-1	VIDEX 400 mg, gélule gastro-résistante (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
915373-9	VIDEX 50 mg, comprimé à croquer ou dispersible (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
922373-0	VIRACEPT 250 mg, comprimé pelliculé (ROCHE).
919642-4	VIRACEPT 50 mg/g, poudre pour suspension buvable en flacon (ROCHE).
919647-6	VIRAMUNE 200 mg, comprimé (BOEHRINGER INGELHEIM).
920338-3	VIRAMUNE 50 mg/5 ml, suspension buvable (BOEHRINGER INGELHEIM).
923624-7	VIREAD 245 mg, comprimé pelliculé (GILEAD).
925546-3	WILFACTIN 1 000 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
925548-6	WILSTART, poudres et solvants pour solution injectable (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies).
924672-5	ZAVESCA 100 mg, gélule (ACTELION).
917757-9	ZERIT 15 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
917758-5	ZERIT 20 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
918594-6	ZERIT 200 mg, 1 mg/ml, poudre pour solution buvable (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
917759-1	ZERIT 30 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
917761-6	ZERIT 40 mg, gélule (BRISTOL-MYERS SQUIBB).
921254-8	ZIAGEN 20 mg/ml, solution buvable (GLAXOSMITHKLINE).
921135-9	ZIAGEN 300 mg, comprimé pelliculé (GLAXOSMITHKLINE).

La spécialité pharmaceutique Synagis, pour laquelle la participation de l'assuré est prévue au premier alinéa de l'article R. 322-1 du code de la sécurité sociale, ouvre droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie jusqu'au 1^{er} septembre 2005 et dans les seules indications précisées ci-après :

- enfants âgés de moins de 6 mois au début de la période épidémique, né à un terme inférieur ou égal à 32 semaines et à risque particulier du fait de séquelles respiratoires dont la sévérité est attestée par une oxygéno-dépendance supérieure à 28 jours en période néonatale ;

- enfants âgés de moins de 2 ans au début de la période épidémique, né à un terme inférieur ou égal à 32 semaines et à risque particulier du fait de séquelles respiratoires dont la sévérité est attestée par une oxygène-dépendance supérieure à 28 jours en période néonatale qui ont nécessité un traitement pour dysplasie bronchopulmonaire au cours des 6 derniers mois ;
- enfants âgés de moins de 2 ans atteints d'une cardiopathie congénitale hémodynamiquement significative telle que définie par la filiale de cardiologie pédiatrique de la Société française de cardiologie.

La prescription est réservée aux pédiatres hospitaliers qui suivent les enfants concernés.

CODE UCD	LIBELLÉ
921374-3	SYNAGIS 100 mg, poudre et solvant pour solution injectable (ABBOTT).
921376-6	SYNAGIS 50 mg, poudre et solvant pour solution injectable (ABBOTT).

La spécialité pharmaceutique Orgaran, pour laquelle la participation de l'assuré est prévue au premier alinéa de l'article R. 322-1 du code de la sécurité sociale, n'ouvre droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie que dans les seules indications précisées ci-après :

Traitement prophylactique des manifestations thromboemboliques chez les patients :

- atteints de thrombopénie induite par l'héparine (TIH) de type II aiguë sans complications thromboemboliques ;
- ou ayant des antécédents documentés de TIH de type II et nécessitant un traitement préventif antithrombotique par voie parentérale.

Traitement curatif des manifestations thromboemboliques chez les patients :

- atteints de thrombopénie induite par l'héparine (TIH) de type II aiguë ;
- ou ayant des antécédents documentés de TIH de type II et nécessitant un traitement antithrombotique par voie parentérale.

CODE UCD	LIBELLÉ
918394-7	ORGARAN 750 UI, anti Xa/0,6 ml, solution injectable en ampoule (ORGANON).

II. – Les spécialités pharmaceutiques pour lesquelles la participation de l'assuré est prévue au 7° de l'article R. 322-1 du code de la sécurité sociale sont les suivantes.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent dans l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté :

CODE UCD	LIBELLÉ
923323-7	ARANESP 10 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,4 ml (AMGEN).
923324-3	ARANESP 100 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,5 ml (AMGEN).
923326-6	ARANESP 15 mcg, solution injectable en flacon 1 ml (AMGEN).
923327-2	ARANESP 15 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,375 ml (AMGEN).
923328-9	ARANESP 150 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,3 ml (AMGEN).
923329-5	ARANESP 20 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,5 ml (AMGEN).
923330-3	ARANESP 25 mcg, solution injectable en flacon 1 ml (AMGEN).
923332-6	ARANESP 30 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,3 ml (AMGEN).
923333-2	ARANESP 300 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,6 ml (AMGEN).

CODE UCD	LIBELLÉ
923334-9	ARANESP 40 mcg, solution injectable en flacon 1 ml (AMGEN).
923335-5	ARANESP 40 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,4 ml (AMGEN).
923336-1	ARANESP 50 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,5 ml (AMGEN).
925092-2	ARANESP 500 mcg, solution injectable en seringue préremplie 1 ml (AMGEN).
923337-8	ARANESP 60 mcg, solution injectable en flacon 1 ml (AMGEN).
923338-4	ARANESP 60 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,3 ml (AMGEN).
923339-0	ARANESP 80 mcg, solution injectable en seringue préremplie 0,4 ml (AMGEN).
925018-7	COPEGUS 200 mg, comprimé pelliculé (ROCHE).
913094-5	CYMEVAN 500 mg, lyophilisat pour usage parentéral (perfusion) (ROCHE).
914793-4	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en flacon 1 ml (JANSSEN-CILAG).
922630-3	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 0,5 ml (JANSSEN-CILAG).
922632-6	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 0,6 ml (JANSSEN-CILAG).
922633-2	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 0,7 ml (JANSSEN-CILAG).
922634-9	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 0,8 ml (JANSSEN-CILAG).
922635-5	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 0,9 ml (JANSSEN-CILAG).
916744-0	EPREX 10 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 1 ml (JANSSEN-CILAG).
914794-0	EPREX 2 000 UI/ml, solution injectable en flacon 1 ml (JANSSEN-CILAG).
916517-4	EPREX 2 000 UI/ml, solution injectable en seringue préremplie 0,5 ml (JANSSEN-CILAG).
	EPREX 2 000 UI/ml, solution injectable en flacon 5 ml (JANSSEN-CILAG).
914795-7	EPREX 4 000 UI/ml, solution injectable en flacon 1 ml (JANSSEN-CILAG).
920771-9	EPREX 40 000 UI/ml, solution injectable en flacon 1 ml (JANSSEN-CILAG).
924664-2	HEPSERA 10 mg, comprimé (GILEAD).
922285-4	INFERGEN 9 microgrammes, solution injectable en flacon (CHIESI SA).
920670-8	INTRONA 10 MUI/1 ml, solution injectable en flacon + 1 set d'injection (SCHERING-PLOUGH).
920671-4	INTRONA 18 MUI/1,2 ml, solution injectable en stylo multidose + 12 sets d'injection (SCHERING-PLOUGH).
919751-8	INTRONA 18 MUI/3 ml, solution injectable en flacon (SCHERING-PLOUGH).
920673-7	INTRONA 30 MUI/1,2 ml, solution injectable en stylo multidose + 12 sets d'injection (SCHERING-PLOUGH).
920676-6	INTRONA 60 MUI/1,2 ml, solution injectable en stylo multidose + 12 sets d'injection (SCHERING-PLOUGH).

CODE UCD	LIBELLÉ
916688-3	LAMPRENE 100 mg, capsule molle (NOVARTIS Pharma).
916690-8	LAMPRENE 50 mg, capsule molle (NOVARTIS Pharma).
920109-4	NEORECORMON 1 000 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
919392-8	NEORECORMON 10 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable en cartouche (ROCHE).
920110-2	NEORECORMON 10 000 UI/0,6 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
919394-0	NEORECORMON 100 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable en flacon multidose (ROCHE).
920111-9	NEORECORMON 2 000 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
919917-3	NEORECORMON 20 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable en cartouche (ROCHE).
920112-5	NEORECORMON 20 000 UI/0,6 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
920113-1	NEORECORMON 3 000 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
925571-8	NEORECORMON 30 000 UI, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
922790-0	NEORECORMON 4 000 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
919399-2	NEORECORMON 500 UI/0,3 ml, poudre et solvant pour solution injectable (ROCHE).
920114-9	NEORECORMON 500 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
920115-4	NEORECORMON 5 000 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
919402-3	NEORECORMON 50 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable en flacon multidose (ROCHE).
922791-7	NEORECORMON 6 000 UI/0,3 ml, solution injectable en seringue préremplie (ROCHE).
922792-3	NEORECORMON 60 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable en cartouche (ROCHE).
906378-1	NOTEZINE 100 mg, comprimé sécable (AVENTIS).
923975-4	PANRETIN 0,1 %, gel (MEDEUS Pharma).
924104-7	PEGASYS 135 microgrammes, solution injectable en seringue préremplie + 1 aiguille (ROCHE).
924107-6	PEGASYS 180 microgrammes, solution injectable en seringue préremplie + 1 aiguille (ROCHE).
911899-6	PROGLICEM 100 mg, gélule (SCHERING-PLOUGH).
907608-0	PROGLICEM 25 mg, gélule (SCHERING-PLOUGH).
920857-0	REBETOL 200 mg, gélules (SCHERING-PLOUGH).
925780-6	ROFERON-A 18 MUI/0,5 ml, seringue préremplie (ROCHE).
922086-1	ROFERON-A 3 MUI/0,5 ml, seringue préremplie (ROCHE).
922087-8	ROFERON-A 4,5 MUI/0,5 ml, seringue préremplie (ROCHE).

CODE UCD	LIBELLÉ
922088-4	ROFERON-A 6 MUI/0,5 ml, seringue préremplie (ROCHE).
922089-0	ROFERON-A 9 MUI/0,5 ml, seringue préremplie (ROCHE).
912515-7	TARGOCID 100 mg, lyophilisat et solution pour usage parentéral IV-IM (AVENTIS).
912516-3	TARGOCID 200 mg, lyophilisat et solution pour usage parentéral IV-IM (AVENTIS).
912518-6	TARGOCID 400 mg, lyophilisat et solution pour usage parentéral IV-IM (AVENTIS).
919493-9	VANCOMYCINE ABBOTT 1 g, poudre pour solution pour perfusion (ABBOTT France).
	VANCOMYCINE ABBOTT 500 mg, poudre pour solution pour perfusion (ABBOTT France).
926443-3	VANCOMYCINE Alpharma 1 g, poudre pour solution injectable (IV) (ZYDUS France).
926445-6	VANCOMYCINE Alpharma 500 mg, poudre pour solution injectable (IV) (ZYDUS France).
923171-2	VANCOMYCINE Dakota pharm 1 g, lyophilisat pour usage parentéral (DAKOTA PHARM).
917582-4	VANCOMYCINE Dakota pharm 125 mg, lyophilisat pour usage parentéral (DAKOTA PHARM).
917583-0	VANCOMYCINE Dakota pharm 250 mg, lyophilisat pour usage parentéral (DAKOTA PHARM).
913431-1	VANCOMYCINE Dakota pharm 500 mg, lyophilisat pour usage parentéral (DAKOTA PHARM).
917980-5	VANCOMYCINE Léo 500 mg, lyophilisat pour usage parentéral (LEO France).
919573-2	VANCOMYCINE Merck 1 g, poudre pour solution pour perfusion (MERCK génériques).
922697-0	VANCOMYCINE Merck 125 mg, poudre pour solution pour perfusion (MERCK génériques).
922698-7	VANCOMYCINE Merck 250 mg, poudre pour solution pour perfusion (MERCK génériques).
919574-9	VANCOMYCINE Merck 500 mg, poudre pour solution pour perfusion (MERCK génériques).
924186-3	VIRAFERONPEG 100 mcg, poudre et solvant pour solution injectable en stylo prérempli (SCHERING-PLOUGH).
922198-4	VIRAFERONPEG 100 mcg/0,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (SCHERING-PLOUGH).
924188-6	VIRAFERONPEG 120 mcg, poudre et solvant pour solution injectable en stylo prérempli (SCHERING-PLOUGH).
922199-0	VIRAFERONPEG 120 mcg/0,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (SCHERING-PLOUGH).
924189-2	VIRAFERONPEG 150 mcg, poudre et solvant pour solution injectable en stylo prérempli (SCHERING-PLOUGH).
922200-9	VIRAFERONPEG 150 mcg/0,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (SCHERING-PLOUGH).
924190-0	VIRAFERONPEG 50 mcg, poudre et solvant pour solution injectable en stylo prérempli (SCHERING-PLOUGH).
922201-5	VIRAFERONPEG 50 mcg/0,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (SCHERING-PLOUGH).
924191-7	VIRAFERONPEG 80 mcg, poudre et solvant pour solution injectable en stylo prérempli (SCHERING-PLOUGH).
922202-1	VIRAFERONPEG 80 mcg/0,5 ml, poudre et solvant pour solution injectable (SCHERING-PLOUGH).

CODE UCD	LIBELLÉ
921252-5	ZEFFIX 100 mg, comprimé pelliculé (GLAXO-SMITHKLINE).
921253-1	ZEFFIX 5 mg/ml, solution buvable en flacon (GLAXOSMITHKLINE).

La spécialité suivante, pour laquelle la participation de l'assuré est prévue au 7° de l'article R. 322-1 du code de la sécurité sociale, n'ouvre droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie que dans la seule indication de l'autorisation de mise sur le marché relative au traitement des patients adultes atteints d'hépatite C chronique.

CODE UCD	LIBELLÉ
924717-9	VIRAFERON 18 MUI, solution injectable en stylo multidose (SCHERING-PLOUGH).